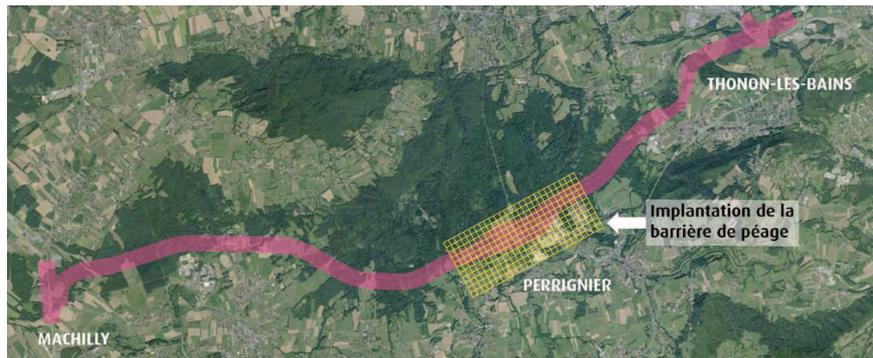


Projet de **LIAISON AUTOROUTIÈRE CONCÉDÉE** entre Machilly et Thonon-les-Bains



LA BARRIÈRE DE PÉAGE DE PERRIGNIER

DEUX VARIANTES POUR LA BARRIÈRE DE PÉAGE DE PERRIGNIER



Le projet prévoit la mise en place d'une gare de péage de « pleine voie » à Perrignier et de gares complémentaires sur les bretelles de cet échangeur.

Deux solutions d'aménagement sont envisagées pour l'implantation de cet échangeur autoroutier et du dispositif de péage. Ces deux variantes sont soumises aux observations du public.

VARIANTE À L'EST DE LA RD25

Le diffuseur de Perrignier est localisé dans cette variante à l'est de la RD25, au niveau de la RD 135 et de la zone d'activités.

La solution technique envisagée à ce stade est celle d'un diffuseur de type « lunette ». Deux gares de péage sont implantées sur chacune des bretelles.

D'un point de vue environnemental, cette variante induit des impacts visuels et sonores sur les zones bâties liées à la proximité de la barrière pleine-voie et des impacts sur la ZA et son développement.



VARIANTE À L'OUEST DE LA RD25

Le diffuseur de Perrignier est localisé dans cette variante à l'ouest de la RD25 et de la ZA des Tuileries, à la limite des communes de Perrignier et Lully.

La solution technique envisagée à ce stade est celle d'un diffuseur de type « trompette ». Les gares de péage de toutes les bretelles du diffuseur sont regroupées en un seul site.

D'un point de vue environnemental, cette variante permet de supprimer les bretelles présentes dans la variante à l'est de la RD25 et de réduire les impacts environnementaux de l'infrastructure dans ce secteur sensible. Cette solution consomme davantage d'emprises foncières, principalement agricoles.

